

Monsieur le Directeur Académique,

Comme nous sommes toujours au mois de janvier, nous voudrions, au nom du SE-Unsa, vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous souhaitons que les échanges sur nos immanquables divergences éclairent nos débats, nos dialogues dans cette instance comme dans toutes les rencontres qui émailleront cette année scolaire. Nous nous souhaitons collectivement de prendre les bonnes décisions, celles qui feront avancer le système éducatif de notre département, ses enseignant.e.s et ses élèves.

L'installation de cette CAPD, réunie dans sa nouvelle composition, fait suite aux élections professionnelles de décembre 2018. Nous souhaitons inaugurer notre mandat par la réaffirmation des principes qui animent le SE-Unsa : le dialogue social, la recherche d'équité, le devoir de transparence et la prise en compte de l'humain. Comme nos collègues, nous sommes attachés à ce que le contrôle paritaire de la gestion de leur carrière perdure. Il s'agit d'une conquête syndicale sur laquelle nous insistons, car malheureusement, nous l'estimons aujourd'hui menacée. Les arbitrages du Premier ministre et du ministre de l'Education nationale, suite au rapport Cap 2022, soulèvent de nombreuses interrogations. L'Unsa Education et l'Unsa Fonction publique ne sont fondamentalement pas contre des évolutions du service public. Leur boussole est la qualité de ce dernier avec la défense du statut pour tout emploi à mission pérenne. Les premiers éléments qui se dégagent sur les instances avec la fusion des CHSCT et CT, ainsi que la révision des prérogatives des CAP, ne nous rassurent pas. Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics. L'Unsa réaffirme l'importance des CAP et CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents, et qui doivent permettre de garantir transparence de gestion et équité de traitement entre les personnels. Nous rappelons toute l'importance que nous attachons à ces instances de dialogue social. Les annonces d'une « gestion des ressources humaines de proximité » ne doivent pas venir renforcer une évolution

libérale de notre système éducatif. Au-delà d'un slogan, les personnels ont besoin d'être mieux suivis, et mieux accompagnés par leur employeur.

Peut-on croire à une gestion de ressources humaines de proximité quand le ministère impose aux départements une phase unique au mouvement départemental avec un outil national, faisant fi des réalités et enjeux locaux. Comment ne pas y voir une volonté certaine de centralisation sous tendue, certainement, par la suppression des postes administratifs ? En quoi nommer des enseignant.e.s à titre définitif sur des postes non choisis réellement sera-t-elle une avancée ? Pour le SE-Unsa, ce ne sera clairement pas le cas et cela deviendra même contre-productif : les demandes de recours et les absences seront plus nombreuses... Les opérations de gestion de carrière concernent des facteurs très souvent déterminants pour concilier vie professionnelle et vie personnelle. Elles ne peuvent manquer ni d'attention, ni de reconnaissance. Le SE-Unsa réaffirme son exigence de considération de nos collègues, car c'est à cette condition que pourra se mettre en place une réelle gestion de ressources humaines de proximité. Le SE-Unsa souhaite que l'option choisie soit plus humaine, liant l'individu et le collectif, au service de la réussite de chaque jeune et dans le respect des professionnel·le·s que nous sommes.

Mais notre ministre ne fait manifestement pas confiance aux enseignant.e.s, niant leur professionnalisme. Citons en ce sens la 2ème session prévue dans le protocole d'évaluations diagnostiques nationales pour les élèves de CP bien qu'elle se révèle tout aussi inadaptée que celle de septembre, tant pour certaines consignes de passation que pour certains contenus. Concernant leurs objectifs, il est difficile de savoir si elles ont pour but d'évaluer le système afin de permettre au ministère d'imposer des pratiques pédagogiques ou si elles ont pour but d'aider les élèves et les enseignant.e.s, après une médiatisation des résultats de la première phase par le ministre alors que les enseignant.e.s n'avaient toujours pas accès aux résultats de leurs élèves. N'est-ce pas révélateur d'évaluations au service de la politique mise en œuvre ? Pour le SE-Unsa, l'absence de compensation horaire à cette seconde phase pour les enseignants qui vont saisir les réponses ainsi que les interrogations persistantes sur la confidentialité des données viennent compléter un tableau déjà très sombre. Au regard de ces éléments, les organisations syndicales SE-Unsa, Snuipp-FSU, Sgen-CFDT, Snudi-FO, CGT Éduc-Action et Sud-Éducation ont demandé au ministre d'abandonner cette phase d'évaluations. En réponse, le ministre a réaffirmé le maintien de la 2ème partie du protocole. Toutefois, une réunion a finalement été organisée ce mardi 22 janvier. En présence de Stanislas Dehaene, président du Conseil scientifique de l'Éducation nationale, de la

Depp et de la Dgesc, le SE-Unsa a pu enfin exposer les avis et observations de ceux qui ont vécu la première phase des évaluations en septembre. En s'appuyant sur les témoignages de plus de 3000 enseignants ayant répondu à son enquête faisant suite à la première phase, le SE-Unsa a pu démontrer que ces évaluations n'ont pas convaincu de leur utilité (67% ne les ont pas trouvées utiles à leur travail avec les élèves) et qu'elles ont souvent été mal vécues par les élèves (52% des répondants pensent que leurs élèves ont mal vécu ces évaluations). Lors de la réunion, les interlocuteurs ministériels ont déclaré que ces évaluations ne doivent avoir que pour seul objectif de permettre aux enseignants d'identifier rapidement des besoins particuliers et ciblés des élèves. Le ministre confirmera-t-il cet objectif et uniquement celui-ci ? Ils ont également reconnu que le protocole devait encore évoluer en s'appuyant sur les remontées syndicales et les enquêtes de satisfaction, mais aussi qu'il ne pouvait que venir nourrir l'évaluation plus globale réalisée par les enseignants dans la classe. Ce discours plus mesuré se retrouvera-t-il dans les faits ? Une nouvelle réunion est annoncée après cette phase 2. Le SE-Unsa y participera pour ramener ce dispositif à un rôle d'outils au service des élèves et des collègues.

Le SE-Unsa 33 vous a écrit, Monsieur le Directeur académique, pour demander une compensation horaire ou financière du temps de saisie des évaluations 2ème session. Les enseignant.e.s, qui sont des professionnel.le.s, savent que l'évaluation est indissociable de tout acte d'enseignement. Que sa finalité soit normative ou formative, quelle que soit sa forme, elle est indispensable pour aider l'élève à prendre conscience de ses acquis et de ses progrès ; elle guide par ailleurs l'action pédagogique de l'enseignant.e. Les enseignant.e.s sont des professionnel.le.s à qui l'on doit réellement faire confiance: le SE-Unsa soutiendra les collègues et les équipes dans leur choix pédagogique quant à la passation de ces évaluations et l'usage des réponses des élèves.

Les élus du SE-Unsa
Vincent Bourguignon
Céline Gravellier
Claire Papeghin
Cédrine Sancier